



Collombey-Muraz, le 14 octobre 2020

**Courrier A**

Madame  
Delarze Madeleine  
Rte de la Grande-Ile 47  
1893 Illarsaz

## **Copie**

### **Réponse au postulat du 7 septembre 2029 "Horaires TPC/Mobichablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz ", accepté en séance du Conseil général du 14 octobre 2019**

Traité par : Secrétariat municipal  
N/réf. : BUY - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dès réception, nous avons interpellé TPC SA, afin que notre partenaire prenne position sur les différents points soulevés dans votre intervention. Nous vous livrons ci-après la prise de position transmise, qui est relativement technique mais suffisamment intéressante à notre sens pour être livrée brute :

- *Il est faux de prétendre que le premier bus desservant le trajet Muraz – Aigle arrive à 7h06 à Aigle. En effet, il existe 3 départs avant ce bus :*
  - *Ligne 102, départ 4h25 arrivée 4h54 (sur demande)*
  - *Ligne 103, départ 4h45 arrivée 5h30 (sur demande)*
  - *Ligne 102, départ 5h25 arrivée 5h54 (sur demande)*
- *Les correspondances vers Sion sont prévues via Monthey et non via Aigle :*
  - *Ligne 104, départ 5h55 arrivée à Sion à 6h45*
  - *Ligne 104, départ 6h23 arrivée à Sion à 7h25*
- *Il est demandé d'assurer la correspondance à Aigle sur le train qui arrive à Sion à 7h25. En dehors de toute considération technique ou budgétaire, il faudrait arriver à Aigle à 6h50 au maximum, soit un départ à 6h32 de Muraz. Le gain de temps maximal serait de 10 minutes mais cette course ne desservirait qu'Illarsaz, alors que celle de la ligne 104 dessert en même temps Collombey-le-Grand, Corbier, et le quartier des Aunaires ce qui représente nettement plus de population.*
- *Enfin, le projet prévoit une desserte cadencée à l'heure sur la ligne 102, et non à la demi-heure, donc en ce sens les arrivées à Aigle à 5h54 puis 7h06 restent dans le tir.*
- *Néanmoins, si on veut assurer cette desserte en plus de la 104, soit en payant une course supplémentaire, cela est possible en utilisant le bus qui effectue les renforts scolaires de la ligne 102. Cela serait un départ hors cadence, et à ce titre ce n'est pas conseillé car on devrait surement le supprimer si on établit un jour la double cadence intégrale sur la ligne.*

- *L'autre solution serait de passer dès maintenant à la double cadence, en ajoutant deux départs, qui sont dans la trame horaire standard et offrent une correspondance parfaite vers Lausanne :*
  - *Départ de Muraz à 6h08, arrivée à Aigle à 6h32 avec correspondance à Grand Pré*
  - *Départ de Muraz à 7h08, arrivée à Aigle à 7h32 avec correspondance à Grand Pré*

*On voit dans ces horaires que le départ de la ligne 104 via Monthey resterait 15 minutes meilleur. L'offre supplémentaire ne serait donc pas utilisée vers Sion*

- *Pour le retour, c'est en effet identique :*
  - *Départ 17h02 Sion, arrivée à Muraz à 17h56 via ligne 105*
  - *Départ 17h19 Sion, arrivée à Muraz à 18h26 via ligne 106*
  - *Etc toutes les heures*
- *Concernant les soi-disant 7 liaisons par heure vers Monthey, il n'y en a que 5 en journée, 6 avec le renfort : 2x sur la 104, 1x sur la 102, 1x sur la 105, 1x sur la 106.*
- *Il n'y a pas de volonté de faire faire le tour par Corbier pour aller à Lausanne : le bus 102 donne une correspondance idéale à Aigle une fois par heure :*
  - *Départ d'Aigle aux 55 en correspondance avec le train des 49*
  - *Arrivée à Aigle aux 06 en correspondance avec le train des 09*
  - *Lorsque le renfort scolaire est présent : Arrivée à Aigle aux 32 en correspondance avec le train des 36*
- *Pour la demande de ligne vers la gare CFF d'Aigle, il y a un malentendu dès le départ : il est mentionné que les pendulaires se rendent à la gare CFF uniquement. Le but de MobiChablais, en tant que réseau urbain, est au contraire de prendre en charge les besoins en mobilité internes à l'agglomération. La zone du Grand Pré est à ce titre très importante à desservir avant l'heure d'ouverture des magasins, pour que le personnel puisse aller travailler en transport public. Il y a de nombreuses plaques valaisannes dans les parkings d'entreprises vaudoises. Il n'est pas souhaitable de mettre l'arrêt Grand Pré sur demande en service normal.*
- *Pour la liaison rapide avec la gare, elle existe déjà une fois par heure, comme déjà indiqué. Les correspondances sont excellentes et le trajet à Aigle pour la ligne 102 est le plus direct à part l'arrêt au Grand Pré. La question est alors de passer à deux fois par heure ce que nous proposons d'étudier uniquement lorsque nous y verrons plus clair sur la fréquentation de la ligne existante*
- *Pour le temps de parcours de 15 minutes vers la gare, il a été allongé à 17 suite aux problèmes de ponctualité relevés lors de la phase I et nous ne reviendrons pas dessus. L'horaire proposé s'appuie sur un retour aux 15 minutes avec aucun temps de marge ni à Aigle ni à Muraz : cela est tout simplement impossible à réaliser.*
- *De plus ce temps n'est valable que depuis l'arrêt Millière. Il y a également du monde à Paquaire et au-delà et il serait peu accepté une mesure discriminatoire par quartier.*
- *Pour la remarque sur le service réduit, sauf cas exceptionnel en situation perturbée, il n'y a pas de taxi sur la ligne 102. La prolongation du service normal jusqu'à 21h n'aurait aucun impact sur la desserte de la ligne 102 puisqu'elle est à la même fréquence en service normal et en service réduit. Tout au plus, certains clients seraient dispensés de demande d'arrêt sur l'application, ce qui n'est à notre sens pas déterminant.*

Au vu de ce qui précède, il apparaît que les remarques formulées dans votre intervention ne sont clairement pas toutes justifiées. Si nous espérons ainsi avoir clarifié certains points, le Conseil municipal vous rejoint néanmoins dans la constatation, que la desserte vers Aigle pourrait être encore améliorée.

Ainsi, tout d'abord, une course supplémentaire a été créée sur la ligne 106 le matin, pour assurer 2 départs par heure en pointe. Reste que si les ajustements peuvent paraître simples de prime abord pour les non-initiés, ils se révèlent ardues et laborieuses tant chaque adaptation impacte directement l'organisation générale. Toutefois, le Conseil municipal ne considère pas ces difficultés comme rédhibitoires. Ainsi, d'autres pistes ont été discutées et creusées avec les spécialistes de TPC SA. Après examen, la séquence suivante, en s'appuyant sur les lignes 117 et 118 qui desservent St-Triphon Gare et la zone industrielle d'Aigle pourrait être envisagée :

- Nouvelle course sur la 102 Monthey llettes 6h07 -> Illarsaz 6h33 -> Aigle Gare 6h44 (correspondance 6h53, sécurisée en cas d'encombrements)
- Nouvelle course de « liaison » sur la nouvelle ligne 117 Aigle Gare 6h45 -> Aigle ZI 6h59 (s'inscrit dans la cadence de la ligne, et reste néanmoins utile pour l'accès ZI et Dents du Midi)
- Poursuite sur la nouvelle ligne 118 St Triphon Gare 7h10 -> Aigle Gare 7h25

Cette solution nécessiterait le financement d'un bus de Muraz-Millièrre jusqu'à St-Triphon, via la gare d'Aigle. Elle a été chiffrée à environ Fr. 14'000.- par année, ce qui semble a priori acceptable. Néanmoins, comme une partie de ce trajet se trouve notamment sur la Commune d'Aigle, ce montant devrait être réparti entre les Communes parties à la convention. En d'autres termes, cela nécessite obligatoirement une discussion au sein du COPIL Mobichablais avec les communes partenaires. De Collombey-Muraz, soit Aigle, Ollon et Monthey.

Ces discussions, qui n'ont pas pu avoir lieu depuis que la solution a été esquissée, auront lieu d'ici la fin de l'année, si le COVID-19 le permet. Une décision quant au renforcement de la liaison vers Aigle depuis Muraz et Illarsaz, dont vous serez informée ainsi que le Conseil général, sera prise pour une éventuelle mise en œuvre en 2021.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Yannick Buttet  
Président

Laurent Monnet  
Secrétaire municipal

Copie : Monsieur Côme Vuille, Président du Conseil général